

Le Président

Monsieur Francis LEBOUTTE
Rue de la Charrette, 141

JCM/FJ/OM/nb/dap183746

4130 ESNEUX

Namur, le **09 MARS 2021**

Monsieur,

Objet : **Pétition sur la 5G : demande d'audition de Monsieur Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie**

J'ai l'honneur de vous informer que la pétition déposée le 5 novembre 2020 via le site web du Parlement est recevable. Elle sera portée à la connaissance des députés wallons lors de la prochaine séance plénière et envoyée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal lorsque l'ensemble des signatures auront été vérifiées auprès du Registre national.

Conformément à l'article 127 du Règlement du Parlement, la commission pourra décider de vous auditionner, de demander un rapport au Gouvernement ou de soumettre la question au Médiateur. Le rapport faisant état des travaux de la commission et mentionnant la réponse apportée à la pétition vous sera ensuite adressé.

En outre, un bulletin contenant l'analyse de la pétition et les décisions qui la concernent sera publié sur le site web du Parlement (parlwal.be/3r7qTmC).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Claude MARCOURT